

## **Nouvelles exigences concernant la protection de gaz radon souterrain**

Le Code national du bâtiment 2010 exige la mise en place des dispositions nécessaires pour permettre la ventilation par aspiration du gaz radon souterrain durant la construction. Un tuyau de quatre pouces doit être installé à travers la dalle de béton et le haut de la conduite doit être plafonné et étiqueté radon.

Il est difficile d'évaluer les niveaux élevés d'infiltration du radon avant la construction d'un bâtiment. Un problème de gaz radon peut seulement être détecté dès que la construction est terminée et que le bâtiment est occupé.

Il est la responsabilité des propriétaires d'effectuer des tests afin de déterminer s'il y a une présence de gaz radon. Il est prouvé que les systèmes d'atténuation du radon peuvent réduire les effets néfastes du radon sur la santé; tel que le cancer du poumon.

La méthode d'atténuation du radon la plus courante et efficace est la dépressurisation du sol. Un système de dépressurisation du sol nécessite:

- a. un espace pour le mouvement des gaz entre le sol et le système de pare air. Ceci est normalement acquis avec quatre pouces de matériaux granulaires;
- b. le tuyau d'évacuation du gaz radon doit s'étendre à l'extérieur du bâtiment;
- c. le tuyau d'évacuation du gaz radon doit être assisté mécaniquement avec un ventilateur afin de créer une pression négative dans l'espace entre le sol et le système de pare air pour évacuer les gaz à l'extérieur du bâtiment.

L'installation du tuyau d'évacuation ainsi que le ventilateur n'a pas besoin d'être installé durant la construction. Toutefois, les concepteurs doivent considérer l'installation future d'un ventilateur ainsi qu'un conduit électrique pour celui-ci.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 877.7855.

(Ce document n'est pas un équivalent au Code national du bâtiment 2010 et ne devrait pas être utilisé pour des fins légales.)

